



LE PIERREPONT

Municipalité de Pierreville - Avril 2023



Dans ce numéro :

- BUREAU MUNICIPAL — P. 3
DÉTAILS
- MONDE MUNICIPAL — P. 5
DÉTAILS
- AGRICULTURE — P. 12
DÉTAILS

- ENVIRONNEMENT — P. 14
DÉTAILS
- LOISIRS ET CULTURE — P. 16
DÉTAILS
- ÉVÈNEMENTS — P. 20
DÉTAILS

- COMMUNAUTAIRE — P. 28
DÉTAILS
- SANTÉ — P. 34
DÉTAILS

Mot du maire



Comme vous pouvez le constater, la belle saison est à nos portes.

Le temps des sucres est commencé, les oies et les outardes sillonnent le ciel et les journées rallongent... Le meilleur est à venir pour nous tous !

La fin de l'année 2022 a été mouvementée dans tous les sens. L'année 2023 s'annonce remplie de défis alors que notre Municipalité devra faire face à une inflation extraordinaire à tous les niveaux.

En ce moment, nous devons vivre avec la réalité particulière et imprévisible, qu'est le glissement de terrain du rang de l'Île. En raison de son caractère spécial, il perturbe le quotidien de plusieurs personnes sur le plan physique, social et financier.

Nous débuterons également la rénovation de la salle Renaud Baril d'ici peu, un dossier qui perdurait depuis trop longtemps. Nous attendons l'étude d'avant-projet de la Firme Techni-Consultant pour avancer dans le dossier de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

De nombreux autres projets se retrouvent déjà sur la planche à dessin, ils demanderont rigueur et efficacité de travail de la part des élus et du personnel administratif ; des dossiers ponctuels s'ajouteront à l'agenda tout au cours de la présente année.

En conclusion, nous aurons encore une année remplie, ayant toujours pour but de faire avancer notre Municipalité ; tout un chacun se doit d'apporter sa contribution et sa pleine collaboration.

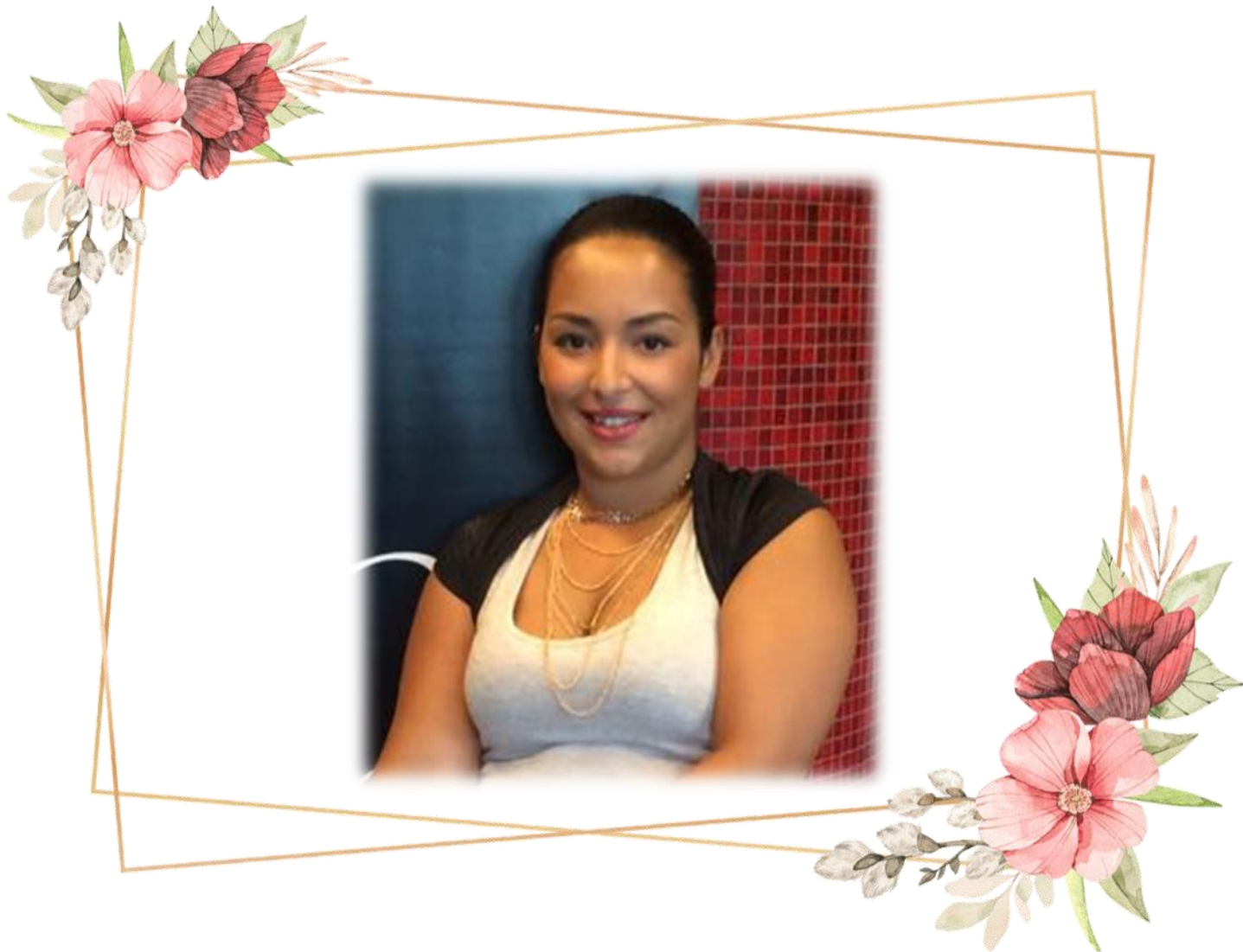
Je vous souhaite de profiter au maximum de cette saison printanière qui débute, en portant toutefois attention au dicton : « En avril, ne te découvre pas d'un fil, en mai, fait ce qu'il te plaît » .

Bon printemps !

André Descôteaux

Maire

BUREAU MUNICIPAL



Nous profitons de l'occasion pour vous présenter la nouvelle employée, madame Paolla Beauchemin Dos Reis, qui se joint au personnel municipal au poste du service des communications et à la réception ; celle-ci aura principalement la responsabilité du journal *Le Pierrepont* , les médias sociaux ainsi qu'une partie du volet greffe. Elle assurera le contact direct avec la population.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue dans l'équipe administrative en l'assurant de toute la collaboration de ses partenaires, dans le but de l'amener à un sentiment de satisfaction dans l'accomplissement de ses diverses tâches.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale, greffière/trésorière

BUREAU MUNICIPAL

MAIRE :

André Descôteaux

Tél. : 450 568-2139

Courriel : info@municipalitepierreville.qc.ca

DIRECTION :

Lyne Boisvert

Tél. : 450 568-2139

Courriel : direction@municipalitepierreville.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Lundi au jeudi :

9 h à 12 h 00- 13 h 30 à 16 h 00

Vendredi :

9 h à 12 h 00

SERVICE AUX COMMUNICATIONS ET À LA RÉCEPTION :

(responsable du journal LE PIERREPONT et toutes autres communications)

Paolla Beauchemin Dos Reis

Tél. : 450 568-2139

Courriel : adjointe@municipalitepierreville.qc.ca

SERVICE À LA COMPTABILITÉ :

(pour toutes questions concernant la taxation)

Isabelle Tougas

Tél. : 450 568-2139

Courriel : comptabilite@municipalitepierreville.qc.ca

INSPECTEUR :

(responsable des eaux usées, la voirie, l'aqueduc)

Sylvain Bardier

Tél. : 450 880-0530

Courriel : inspecteur@municipalitepierreville.qc.ca

** Pour toutes questions concernant ces sujets, vous pouvez faire une demande par écrit ou par courriel.
Pour toutes urgences, veuillez communiquer par téléphone au 450 880-0530.*

Toutes les demandes de permis doivent être effectuées en remplissant le formulaire « demande de permis » sur notre site web <https://pierreville.net/demande-de-permis/> et le faire parvenir à madame Anne-Marie Désilets (inspectrice en bâtiments) par courriel à am.desilets@mrcny.qc.ca ou par fax, au 819 519-5367. Pour toutes autres questions concernant les demandes de permis, veuillez communiquer avec madame Anne-Marie Désilets (inspectrice en bâtiments) par téléphone en composant le 1 877 666-2997 au poste 2223.

BUREAU FERMÉ*07 avril 2023**Vendredi Saint***BUREAU FERMÉ***10 avril 2023**Lundi de PÂQUES***BUREAU FERMÉ***22 mai 2023**Fête de la Reine/Journée des Patriotes*

CALENDRIER 2023 DES SÉANCES DU CONSEIL

<i>Mardi 24 janvier 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 14 février 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 14 mars 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 18 avril 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 9 mai 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 13 juin 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 11 juillet 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 22 août 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 12 septembre 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 10 octobre 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 14 novembre 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 12 décembre 2023 à 19h30</i>

Les extraits des séances du conseil qui suivent sont un résumé des procès-verbaux. Si des informations diffèrent, seules celles incluses dans les procès-verbaux officiels de la municipalité prévalent sur celles-ci.

Pour les consulter, visiter notre site Internet au www.pierreville.net.

MONDE MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 février 2023

Le conseiller Jean Précourt désire suivre une formation sur « L'interaction entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de Ressources Humaines » et il a proposé que cette formation soit suivie par tous les membres du conseil incluant la directrice générale. Le conseiller Jonathan Gamelin mentionne son désaccord avec cette demande, monsieur le maire André Descôteaux demande donc le vote sur cette proposition. Le conseil reporte donc à une date ultérieure la décision concernant cette formation.

Suite au glissement de terrain du rang de l'Île à Pierreville, en novembre 2022, madame Nicole Dupuis et monsieur Charles Courchesne, ont dû être évacués de leurs résidences. Depuis cette date, ceux-ci n'ont pas bénéficié des services municipaux. Le conseil leur octroie donc un crédit de taxes municipales de deux (2) mois, pour un total de 580,14 \$.

Conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal (RLRL, c. C-27.1), le conseil mandate la MRC de Nicolet-Yamaska de procéder à la vente à l'enchère publique, des immeubles en défaut de paiement pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente. De plus, le maire et la directrice générale ont été désigné à agir pour et au nom de la municipalité de Pierreville au moment de la vente, qui aura lieu le 20 juin 2023.

La Municipalité accepte l'offre de services d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. pour l'année 2023 au coût total de 4 599,01 \$, taxes incluses, pour le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville et de la Bibliothèque.

Suite au glissement de terrain du rang de l'Île le 1^{er} novembre dernier, la Municipalité a dû faire un chemin de détournement temporaire pour permettre la circulation des mesures d'urgence en période hivernale. Deux soumissions ont été demandées: M. Donald Boisclair 1 500 \$ et M. Luc Lauzière 1 650 \$. Le conseil octroie le contrat de déneigement du chemin de détournement au plus bas soumissionnaire, soit M. Donald Boisclair pour un montant forfaitaire de 1 500 \$.

Puisqu'au 13, rue Lefebvre à Pierreville des arbres qui semblent morts minent la rive du ruisseau et penchent dangereusement au-dessus du garage situé tout près et que ces arbres sont localisés sur le terrain de la Municipalité, le conseil mandate Emondage M.A. Duval d'effectuer les travaux d'émondages, au montant de 5 001,41 \$ taxes incluses.

Le conseil octroie le contrat d'inspection des 55 bornes fontaines de la municipalité à la firme SIMO pour une période de deux années : soit, pour l'année 2023 un coût total de 2 379,30 \$ taxes incluses et pour l'année 2025 un coût total de 2 462,90 \$ taxes incluses.

Le conseil a accepté et adopté le plan d'intervention préparé par la firme Avizo Experts-Conseils inc. pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Le conseil mandate la firme Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. afin de procéder à la préparation d'un premier projet de règlement d'emprunt dans le cadre des travaux de réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière et d'en évaluer le montant total de l'emprunt.

Le conseil désire poursuivre son adhésion à l'Écocentre afin de permettre à ses citoyens de se départir adéquatement de leurs gros rebuts et autres produits n'étant pas considérés comme des déchets domestiques. La cotisation réclamée pour 2023-2024 sera de 14,00 \$ par unité résidentielle, ce montant est prévu dans le règlement de taxation municipal pour l'année 2023.

Étant donné que les responsables de la prise de lecture des compteurs d'eau ont fait des erreurs, une rectification s'est avérée nécessaire. Le conseil autorise le remboursement d'un montant total de 6 263,40 \$, aux propriétaires concernés. Les corrections nécessaires seront aussi apportées.

Tel que recommandé par le comité de sélection, le conseil a octroyé le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame, à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, pour un montant de 97 153,88 \$.

Le conseil municipal adopte le second projet du règlement numéro 239-2023 modifiant le règlement de zonage n° 160-2017 de façon à y ajouter des normes concernant l'hébergement de courte durée ainsi que les zones désignées afin d'y autoriser ce type d'usage.

Le conseil adopte une résolution en appui à la MRC de Nicolet-Yamaska contestant la nouvelle dénomination du comté fédéral Bécancour-Saurel-Odanak.

Séance ordinaire du 14 février 2023

Le conseil a accepté et adopté le plan d'intervention préparé par la firme Avizo Experts-Conseils inc. pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Le conseil mandate la firme Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. afin de procéder à la préparation d'un premier projet de règlement d'emprunt dans le cadre des travaux de réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière et d'en évaluer le montant total de l'emprunt.

Le conseil désire poursuivre son adhésion à l'Écocentre afin de permettre à ses citoyens de se départir adéquatement de leurs gros rebuts et autres produits n'étant pas considérés comme des déchets domestiques. La cotisation réclamée pour 2023-2024 sera de 14,00 \$ par unité résidentielle, ce montant est prévu dans le règlement de taxation municipal pour l'année 2023.

Étant donné que les responsables de la prise de lecture des compteurs d'eau ont fait des erreurs, une rectification s'est avérée nécessaire. Le conseil autorise le remboursement d'un montant total de 6 263,40 \$, aux propriétaires concernés. Les corrections nécessaires seront aussi apportées.

Tel que recommandé par le comité de sélection, le conseil a octroyé le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame, à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, pour un montant de 97 153,88 \$.

Le conseil municipal adopte le second projet du règlement numéro 239-2023 modifiant le règlement de zonage n° 160-2017 de façon à y ajouter des normes concernant l'hébergement de courte durée ainsi que les zones désignées afin d'y autoriser ce type d'usage.

Le conseil adopte une résolution en appui à la MRC de Nicolet-Yamaska contestant la nouvelle dénomination du comté fédéral Bécancour-Saurel-Odanak.

Le conseil adopte le règlement 238-2023 modifiant le règlement 160-2017 afin d'intégrer le nouveau cadre normatif du MSP.

Le conseil proclame le mois d'avril comme étant celui de la sensibilisation à l'autisme et invite les citoyens à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

Pour l'année 2023, le conseil accorde un montant de 250 \$, en guise d'aide financière à la Paroisse Sainte-Marguerite-d'Youville.

Le conseil autorise l'achat d'un jeu de Pickleball, pour le Centre communautaire, au coût de 640,18 \$ taxes incluses.

Le conseil autorise le remboursement de 102,72 \$ à madame Geneviève Veilleux, membre du comité des Loisirs ayant effectué les achats pour la Fête de l'Halloween 2022.

Le conseil a autorisé les paiements suivants:

± 10 635,19 \$ taxes incluses à la firme Éric Champagne, architecte en charge de l'estimation préliminaire du réaménagement et agrandissement de l'hôtel de ville ;

± 271,40 \$ à madame Nicole Dupuis et ± 308,74 \$ à monsieur Charles Courchesne pour le remboursement d'une partie des taxes municipales 2022 suite au glissement de terrain du 1^{er} novembre 2022 ;

± 542,40 \$ taxes incluses pour la formation de la directrice générale madame Lyne Boisvert à des cours de perfectionnement ;

± 2 728 \$ à la CNESST pour l'avis d'infraction suite à l'accident de travail de l'inspecteur Richard Fontaine et ainsi fermé le dossier sera fermé ;

± 3 592,98 \$ taxes incluses à la firme Techni-Consultant dans le cadre de la gestion des actifs municipaux ;

± 972,51 \$ taxes incluses à l'entreprise Agritex Yamaska pour la réparation du tracteur de la municipalité ;

± 13 150,27 taxes incluses à la firme Stantec pour des travaux d'ingénieurs sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

MONDE MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 février 2023 (suite)

- ± 110 638,14 \$ taxes incluses à la compagnie CDEDQ pour l'achat de compteurs d'eau électronique ;
- ± 750 \$ à l'écocentre d'Odanak pour le déchetage des résidus de végétaux pour l'année 2022 ;
- ± 980,89 \$ taxes incluses à la firme Techni-Consultant pour l'analyse des conduites problématiques du dossier de l'eau jaune du rang de l'île ;
- ± 6 263,40 \$ à quatre propriétaires pour le remboursement de la taxe d'eau par suite d'erreurs de lecture de compteurs ;
- ± 503,45 \$ taxes incluses à la firme Techni-Consultant inc. pour le travail effectué relativement au plan d'intervention TECQ ;
- ± 2 224,77 \$ taxes incluses à la firme Techni-Consultant Inc. dans le dossier de l'eau usée du secteur de Notre-Dame ;
- ± 250 \$, en guise d'aide financière à la Paroisse Sainte-Marguerite-d'Youville ;
- ± 102,72 \$ à madame Geneviève Veilleux, soit la citoyenne qui est membre du comité des Loisirs et qui a effectué les achats ;
- ± 1 471,68 \$ taxes incluses à la compagnie Alpha-Vico pour l'achat de 10 tables pour la salle Renaud Baril.

Les extraits des séances du conseil qui suivent sont un résumé des procès-verbaux. Si des informations diffèrent, seules celles incluses dans les procès-verbaux officiels de la municipalité prévalent sur celles-ci. Pour les consulter, visiter notre site Internet au www.pierreville.net.

!!! TOUT LE MONDE À SON BALAI !!!

À partir du 1^{er} mai 2023, le Ministère des Transports et de la Mobilité durable procédera au balayage des routes du ministère au centre du Québec.



Vous devez donc avoir effectué le balayage de vos trottoirs aux abords de ces routes avant le 1^{er} mai 2023.

Comme à chaque printemps, la purge des bornes fontaines est nécessaire.

LA PURGE AURA LIEU LA 1^{RE} SEMAINE DU MOIS DE MAI



**PENDANT CETTE PÉRIODE,
ÉVITEZ DE LAVER
VOS VÊTEMENTS PÂLES CAR L'EAU PEUT :**

ÊTRE DE COULEUR JAUNÂTRE

ÊTRE BROUILLÉE

**VOUS POURRIEZ AUSSI
REMARQUER
UNE DIMINUTION DE LA
PRESSION DE L'EAU.**

MONDE MUNICIPAL

QUE FAIRE LORS D'UNE INONDATION ?

À l'arrivée du printemps, le soleil nous réchauffe un peu plus chaque jour, les oiseaux migrateurs sont de retour et la neige fond pour faire place à la verdure. Mais comme vous le savez, qui dit hausse des températures, dit fonte de la neige et hausse du niveau de l'eau de la rivière. La gravité et l'ampleur d'une inondation varient en fonction de multiples facteurs géographiques et phénomènes météorologiques. Toutefois, il est possible de limiter les risques et les conséquences d'une inondation en appliquant les principes qui suivent.

À l'approche d'une inondation :

Protéger votre maison et vos biens

- Rangez en hauteur, ou montez à l'étage, les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée ;
- Mettez à l'abri les produits chimiques et dangereux ;
- Bloquez les conduites d'égout du sous-sol ne possédant pas de clapet anti reflux ;
- Bloquez le drain du sous-sol ;
- Enlevez ou sécurisez tous les objets demeurant sur le terrain pour qu'ils ne soient pas emportés par l'eau ;
- Coupez le courant et fermez le gaz s'il y a lieu, pour éviter les risques d'électrocution ou d'incendie ;
- Assurez-vous de fermer tous les réservoirs de propane ;
- Installez des sacs de sable et des membranes de polyéthylène devant chaque entrée et ouverture de votre résidence lorsqu'indiqué par les autorités ou la municipalité.

Préparer une trousse d'urgence

Ayez en tout temps à la maison une trousse d'urgence (ex. : sac à dos ou bac) contenant les articles nécessaires pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre. Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez son contenu chaque année et remplacez les articles au besoin. Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence :

- Eau potable (6 litres par personne);
- Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles, piles de rechange;
- Lampe frontale ou de poche, piles de rechange ou lampe à manivelle;
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins, antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;

Selon la gravité de l'inondation, voici les actions que vous devriez accomplir afin d'assurer votre sécurité, celle de votre famille et protéger vos biens:

Sécurisez les installations électriques et au gaz

Si l'eau n'a pas commencé à envahir votre sous-sol, coupez le courant dans toute la maison afin d'écartier tout danger d'électrocution ou d'incendie. Pour se faire, veillez à ne pas avoir les pieds sur un plancher humide et de ne pas être appuyé contre un objet métallique.

Si l'eau a commencé à envahir votre sous-sol, ne touchez à rien! Communiquez immédiatement avec Hydro-Québec au [1 800 790-2424](tel:18007902424) pour faire interrompre le service.

Si vous utilisez des appareils à combustible (chauffages d'appoint, barbecues, pompes à eau, génératrices, etc.), il est important de respecter les règles suivantes car ces appareils peuvent dégager du monoxyde de carbone, inodore, incolore et potentiellement mortel. Premièrement, vous ne devez jamais utiliser les appareils conçus pour l'extérieur, à l'intérieur. Deuxièmement, vous ne devez jamais faire fonctionner vos appareils dans un endroit clos, même si la porte est ouverte. Troisièmement, assurez-vous que les entrées et les sorties d'air de vos appareils ne soient jamais bloquées. Enfin, la règle la plus importante à suivre si vous devez utiliser des appareils à combustible: ayez des avertisseurs de monoxyde de carbone à pile. Si l'alarme se déclenche ou si vous présentez des symptômes d'une intoxication (maux de tête, nausées, fatigue, vomissements, étourdissements), quittez les lieux et **composez le 911**.

QUE FAIRE LORS D'UNE INONDATION ?

Sécuriser votre fosse septique

Coupez l'alimentation électrique de votre fosse septique, évitez de l'utiliser et ne la videz pas pendant l'inondation. De cette façon, vous ne l'endommagerez pas. De plus, vous ne devez pas circuler sur votre installation septique avec un véhicule.

Assurez-vous que l'eau est potable

Si l'eau provient du réseau d'aqueduc municipal, vous pouvez considérer l'eau comme potable, à moins d'un avis contraire de la municipalité.

Si l'eau provient d'un puit, considérez-la comme non potable même si elle paraît claire et sans odeur. Faites bouillir l'eau à gros bouillons pendant une minute avant de la consommer ou utilisez de l'eau embouteillée. **S'il existe une possibilité que l'eau ait été exposée à une contamination chimique (des hydrocarbures)**, vous ne devez ni la consommer ni la faire bouillir. Utilisez plutôt de l'eau embouteillée.

Enfin, si les autorités vous le demandent ou que vous êtes en danger, quittez votre résidence. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec la municipalité. Mettez vos animaux de compagnie en sécurité ou emmenez-les avec vous, si cela est permis. Dans le cas contraire, vous devez indiquer leur présence, sur la porte avant de votre maison, afin d'en informer les premiers répondants.

Voici la liste des principaux articles essentiels à prendre avec vous :

- Médicaments ;
- articles d'hygiène ;
- vêtements de rechange ;
- couvertures ;
- argent ;
- pièces d'identité ;
- clés de voiture et de maison ;
- lait, biberons et couches pour bébé ;
- appareils électroniques et accessoires servant à leur branchement ;
- articles nécessaires aux personnes ayant des besoins particuliers.

N'oubliez pas d'informer vos proches ainsi que la municipalité de l'endroit où vous trouverez refuge. D'ailleurs, vous devriez prioriser les messages textes, les courriels et les médias sociaux comme moyens de communications afin de laisser le réseau téléphonique libre pour les appels d'urgences et les premiers répondants.

Pour plus d'information, consultez <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/inondation>

AGRICULTURE

Projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires



La Commission de protection du territoire agricole du Québec lance un projet pilote visant l'hébergement des travailleurs étrangers temporaires (TET) et des travailleurs agricoles saisonniers (TAS).

En vigueur du 1^{er} février au 30 septembre 2023, ce projet pilote permettra aux entreprises agricoles qui le désirent de déposer une demande d'autorisation visant l'implantation d'hébergements temporaires destinés aux TET et aux TAS. La Commission déclarera recevable et acceptera de se saisir de ce type de demande malgré les dispositions d'une décision rendue en vertu de l'article 59 qui pourraient être en vigueur dans certaines MRC.

Pour en savoir davantage sur ce projet pilote, connaître les conditions et la marche à suivre pour y participer, consultez le site web <http://www.cptaq.gouv.qc.ca>

M^e Stéphane Labrie
Président

Respecter les bandes riveraines c'est payant !

SAVIEZ-VOUS QUE?

Les études et les différentes expérimentations ont démontré que la perte d'espace cultivable engendrée par la mise en place d'une bande de protection riveraine était largement compensée par les gains relatifs au contrôle de l'érosion des terres fertiles ou à l'augmentation de la biodiversité. Plusieurs entreprises agricoles en obtiennent même des revenus agricoles. Plus la bande riveraine sera large et diversifiée, plus elle contribuera à maintenir l'écosystème agricole en santé ainsi que les équilibres naturels favorables à l'agriculture.

La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)⁴ propose des normes minimales. De façon générale, la bande de protection riveraine doit être d'une largeur de 10 à 15 mètres selon la pente du terrain. **En milieu agricole, lorsque les terres sont en culture, les producteurs ont plutôt l'obligation légale de maintenir une bande minimale de 3 mètres**, celle-ci se mesurant à partir de la ligne des hautes eaux (LHE). De plus, si le haut du talus (surface plane du champ) se trouve à moins de 3 mètres de la LHE, cette bande doit inclure au moins 1 mètre sur le replat du terrain.

La grippe aviaire

Depuis avril 2022, plusieurs élevages de volaille (dont 7 élevages non-commerciaux) ont été testés positifs pour l'**influenza aviaire** hautement pathogène **H5N1** au Québec. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) demande la collaboration de tous afin d'optimiser les mesures de prévention de la grippe aviaire dans les petits élevages d'oiseaux.

Au printemps, les oiseaux sauvages vont reprendre leur route le long des voies migratoires. C'est par leur présence accrue sur nos territoires qu'ils contribuent à la propagation du virus et augmentent le risque de contamination des oiseaux domestiques.

*La grippe aviaire se transmet directement d'un oiseau à un autre par les sécrétions et les excréments. Toutefois, le virus peut également être introduit de façon indirecte lorsque des humains ou du matériel contaminés entrent en contact avec des oiseaux ou leur environnement. **Par exemple, le virus peut se trouver dans la nourriture ou l'eau ou encore sur des roues de véhicules, des bottes ou des mains contaminées.***

Les mesures de prévention et de biosécurité doivent être appliquées rigoureusement et le niveau de vigilance doit demeurer élevé: *Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) déconseille actuellement tout rassemblement d'oiseaux (foire, exposition, concours, encans) et rappelle à tous les propriétaires d'oiseaux d'élevage de respecter le **Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs** afin de prévenir les contacts entre la volaille et les oiseaux sauvages.*

Voici les signes cliniques à surveiller chez vos oiseaux:

- Manque d'énergie et d'appétit ;
- Diminution de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille anormale ;
- Enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets ;
- Toux, éternuements et signes nerveux ;
- Diarrhée ;
- Manque de coordination ;
- Mort subite.



En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire. Si vous ne parvenez pas à joindre de médecin vétérinaire, composez le **450 768-6763** pour joindre la ligne téléphonique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour signaler des oiseaux malades ou le **1 844 ANIMAUX** pour communiquer avec la Centrale de signalement du MAPAQ.

Le MAPAQ rappelle que le risque pour la population générale est faible, car les cas de grippe aviaire chez l'humain sont rares et surviennent généralement lors de contact étroit avec des oiseaux infectés.

Tous les propriétaires de volaille ont la responsabilité de protéger leurs oiseaux et la santé du cheptel québécois. Consultez la page Web Quebec.ca/Grippeaviaire pour plus d'information.

ENVIRONNEMENT

Réouverture de l'Écocentre d'Odanak

Pour contacter l'écocentre : 873 255-5068. Pour les besoins particuliers : contacter Stéphanie Harnois au 450 494-2424.

L'écocentre est situé au 2035 rue Tolba, Odanak, J0G 1H0.

Modalités concernant les résidents des municipalités de Pierreville, Saint-Elphège et Saint-François-du-Lac

- Quantité limite équivalente à une boîte de pick-up par semaine ;
- Les municipalités sont autorisées à déposer des résidus de végétaux (branches, feuilles mortes, etc.) ;
- Les prélèvements de matières végétales et granulaires ne sont pas autorisés aux municipalités.



CONSEIL DES ABÉNAKIS D'ODANAK
CONGÉS FÉRIÉS 2023

Écocentre fermé le mardi* suivant un congé férié
*le jour même si le férié est un mardi et le mercredi pendant l'horaire d'automne

Fête des Patriotes	Lundi, 22 mai
Écocentre fermé le mardi 23 mai 2023	
Journée des autochtones	Mercredi, 21 juin
Écocentre fermé le mardi 27 juin 2023	
Fête nationale	Vendredi, 23 juin
Écocentre fermé le mardi 4 juillet 2023	
Fête du Canada	Vendredi, 30 juin
Écocentre fermé le mardi 11 juillet 2023	
Fête du Travail	Lundi, 4 septembre
Écocentre fermé le mardi 5 septembre 2023	
Journée de la réconciliation	Vendredi, 29 septembre
Écocentre fermé le mercredi 4 octobre 2023	
St-Francis Raid (Rogers)	Mercredi, 4 octobre
Écocentre fermé le mercredi 11 octobre 2023	
Action de Grâce	Lundi, 9 octobre
Écocentre fermé le mercredi 18 octobre 2023	
Jour du Souvenir	Vendredi, 10 novembre
Écocentre fermé le mercredi le 15 novembre 2023	



ÉCOCENTRE **Horaire 2023**
Ouverture le 2 mai 2023

Du 2 mai au 17 sept. 2023

MARDI, MERCREDI et SAMEDI :
9:00 à 12:00 et 12:30 à 16:30
JEUDI et VENDREDI :
12:00 à 16:30 et 17:00 à 19:30

Du 18 sept. Au 25 nov.* 2023
*Fermeture précoce en cas d'accumulation de neige au sol

MERCREDI au SAMEDI :
8:30 à 12:00 et 12:30 à 16:30

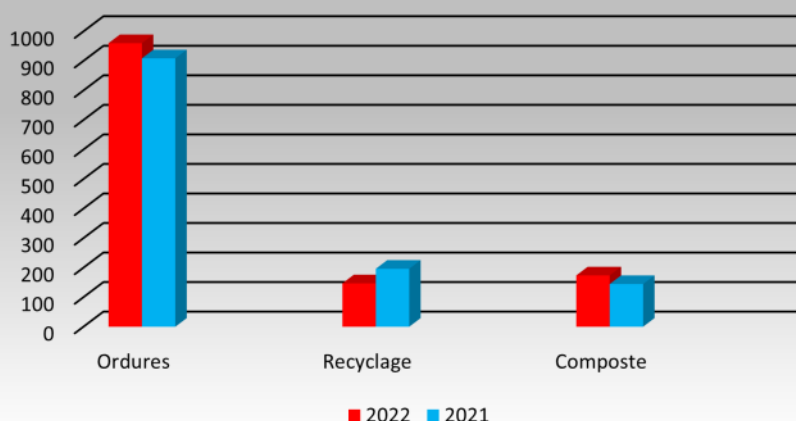
NB. L'écocentre sera fermé le mardi suivant un congé férié provincial, fédéral et autochtone (mercredi pendant l'horaire d'automne).



Ensemble, faisons mieux ! Donnons l'exemple !

Cette année, la Municipalité invite tous les citoyens à faire un **effort collectif** dans le but de réduire la production de déchets. Comme vous le constaterez sur le graphique, la quantité de déchets produite pour l'année 2022 est supérieure de ± 50 tonnes à l'année 2021. Le recyclage, quant à lui, a aussi diminué de ± 50 tonnes en 2022 comparativement à l'année 2021. Malgré ces mauvais résultats, nous pouvons tout de même nous applaudir pour l'augmentation de ± 30 tonnes de composte produit en 2022.

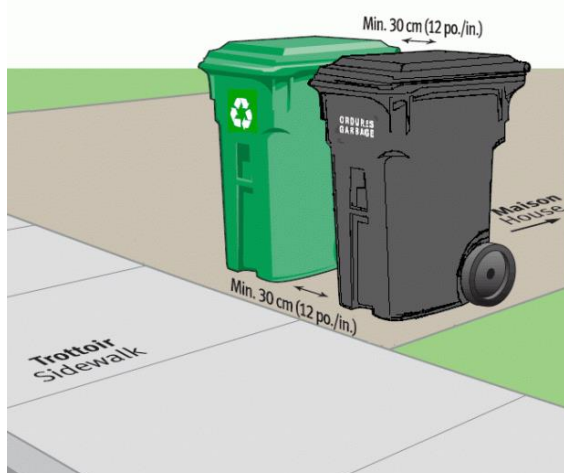
Statistique matières résiduelles 2022









!!! IMPORTANT !!!






Si vous possédez plus d'un bac à déchets, ceux-ci doivent obligatoirement être identifiés pour être ramassés.

Pour faire identifier vos bacs, veuillez communiquer avec la municipalité.



LE BAC VERT  Matières recyclables	LE BAC NOIR  Déchets
<p>Papier et carton</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journaux, circulaires et catalogues • Courrier et papier de bureau • Sacs de papier • Boîtes de savon et de céréales • Jus surgelés • Cartons de lait ou de jus de type Tetra pak <p>Plastiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les contenants rigides portant le logo de recyclage  avec les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 et 7 • Contenants de lait, yogourt, jus, vinaigre, moutarde et ketchup • Sacs d'épicerie, magasin, pain et publisac • Emballage de papier hygiénique • Pellicules plastique compressés en boule  <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Métal : boîtes de conserve, canettes d'aluminium, assiettes et papier d'aluminium • Verre : bouteilles de vin, d'alcool, de boisson gazeuse et tout contenant en verre 	<ul style="list-style-type: none"> • Papier : ciré, cellophane, carbone, buvard • Mouchoirs souillés  • Viande crue • Sacs de croustilles • Cartons et papiers plastifiés • Couches et serviettes hygiéniques • Vaisselle et céramique • Vitre et miroir • Contenants sous pression • Contenants de solvant • Verres à boire jetables • Styromousse • Toiles de piscine • Contenants d'huile à moteur • Boyaux d'arrosage  • Tapis • Sacs de céréales et de biscuits • Emballage de viande • Toute matière n'allant pas dans les bacs vert et brun

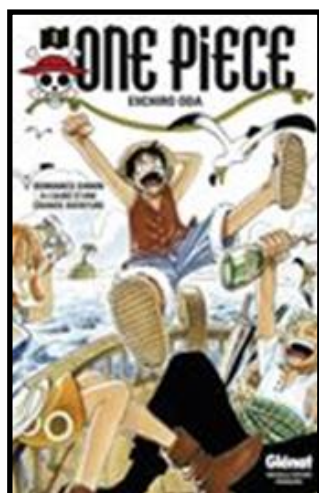
LE BAC BRUN Matières organiques

Résidus verts	Résidus alimentaires	Autres
<ul style="list-style-type: none"> • Herbe et feuilles • Résidus de jardin, plantes et fleurs • Mauvaises herbes  • Terre noire • Gazon • Copeaux, sciure de bois et petites branches • Résidus de taille de haies • Aiguilles de conifères  	<ul style="list-style-type: none"> • Œufs  • Pâtes alimentaires • Produits laitiers, fromage • Pain et céréales • Résidus de fruits et légumes • Résidus de pâtisserie • Résidus de viande cuite, poisson cuit, os • Écales de noix  • Aliments périmés sans emballage • Coquilles d'œufs (modéré) 	<ul style="list-style-type: none"> • Papier essuie-mains et serviettes de table • Papiers et cartons souillés par des matières alimentaires • Filtres à café et café moulu • Sachets de thé  • Poussière (modéré) • Cheveux (modéré)



Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

MANGAS



QUOI DE NEUF SOUS LA COUVERTURE

Trouve-Livre.ca : nouvelle plateforme pour trouver des idées de lecture pour les tout-petits

Le Trouve-Livre est une plateforme de découverte d'ouvrages « *Jeunesse* » qui sont destinés aux enfants de 0 à 5 ans.

Je vous invite à visionner la vidéo promotionnelle, d'une durée de 2 minutes, qui vous permettra de saisir le fonctionnement de la plateforme : <https://www.youtube.com/watch?v=azxqghNFdHM>.



Un **MERCI** chaleureux
à
monsieur Constant Vallée
et
madame Carole Benoît
pour
leur talentueuse contribution
aux **LAPINS**



LOISIRS ET

INSCRIPTION SOCCER

ÉTÉ 2023

30.03.2023 AU 16.04.2023

U6 | MOUSTIQUE | 2016 - 2017 - 2018 | 40\$
U10 | ATOME | 2013 - 2014 - 2015 | 90\$
U13 | PEEWEE | 2010 - 2011 - 2012 | 90\$
U16 | BANTAM | 2007 - 2008 - 2009 | 90\$

CHAQUE ENFANT ADDITIONNEL D'UNE MÊME
FAMILLE (EXCEPTÉ U6) | 50\$

DÉPÔT POUR CHANDAIL | 40\$

IMPORTANT | PAIEMENT EN ARGENT AU TERRAIN
DANS LA SEMAINE DU 8 MAI 2023

POUR TOUTES QUESTIONS, CONTACTEZ-NOUS SUR LA PAGE FACEBOOK DU SOCCER DE PIERREVILLE

RESPONSABLE DE LA GESTION AU NIVEAU ADMINISTRATIF | JOANNIE COURCHESNE
RESPONSABLE DES EQUIPES AU NIVEAU TERRAIN | SAMUEL BOURQUE

INSCRIPTION EN LIGNE

DÉBUT DE LA SAISON DANS LA SEMAINE DU 8 MAI 2023

NOUS RECRUTONS SOCCER ÉTÉ 2023

31.03.2023-AU 16.04.2023

ARBITRE | BESOIN URGENT

ENTRAÎNEUR MOUSTIQUE
ENTRAÎNEUR ATOME
ENTRAÎNEUR PEEWEE
ENTRAÎNEUR BANTAM

JUGE DE LIGNE

IMPORTANT | FORMATION OBLIGATOIRE
OFFERTE POUR ENTRAÎNEURS ET
ARBITRES DEBUTANTS ET EXPERTS

POSTULE DÈS MAINTENANT EN NOUS CONTACTANT EN PRIVÉ
SUR LA PAGE FACEBOOK DU SOCCER DE PIERREVILLE

ENTREVUES DANS LA SEMAINE DU 24 AVRIL

DÉBUT DE LA SAISON DANS LA SEMAINE DU 8 MAI 2023

CRÉATION COMITÉ ORGANISTEUR

TOURNOI DE SOCCER DE PIERREVILLE

NOUS RECHERCHONS
ACTIVEMENT LES MEMBRES
DE NOTRE FUTUR COMITÉ
ORGANISATEUR DU TOURNOI
DE SOCCER DE PIERREVILLE

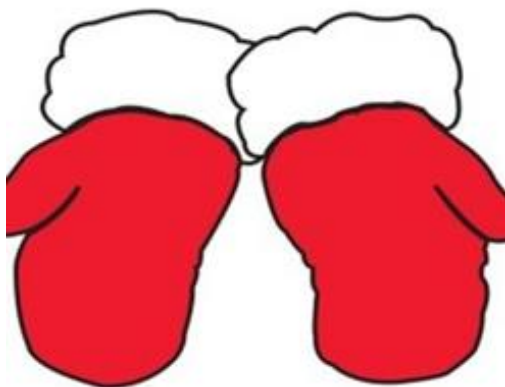
SIGNIFIE TON INTÉRÊT DÈS MAINTENANT AUPRÈS DE
JOANNIE COURCHESNE ET SAMUEL BOURQUE EN PRIVÉ
SUR LA PAGE FACEBOOK DU SOCCER DE PIERREVILLE

BIENVENUE À TOUS!

LE TOURNOI AURA LIEU DU 23 AU 27 AOÛT 2023

REMERCIEMENTS DE LA GUIGNOLÉE-PIERREVILLE

La guignolée



L'équipe de la Guignolée-Pierreville est fière d'avoir maintenu en 2022 une tradition Pierrevilloise qui perdure depuis 2003 selon les dires de plusieurs citoyens. Des noms comme Margot Ally, Thérèse Daneau-Couture, France Gill, Simone Girard, Serge Leclerc et bien d'autres sont mentionnés comme précurseurs de cet élan de générosité du mois de décembre de chaque année.

La guignolée a sa place en ce temps des fêtes auprès des familles et des citoyens démunis, vulnérables et isolés.

Ensemble, en 2022, on a fait la différence pour 123 personnes : 65 adultes et 58 enfants. Nous avons récolté plus de 8 000\$ distribués sous forme de denrées et de bons d'achats Métro, Familiprix-Extra et Korvette.

En cette nouvelle année 2023, l'équipe de Guignolée-Pierreville tient à vous souhaiter ses meilleurs vœux et vous remercier chaleureusement pour toute cette générosité et cette bienveillance dédiées aux personnes en grand besoin. Comme citoyens de Pierreville, nous avons de quoi être fiers.

Nous serons de retour en décembre prochain pour célébrer nos 20 ans de guignolée et de présence dans notre beau coin de pays. Soyez des nôtres ! Invitez-vous comme l'a déjà fait René et Nicole, la municipalité de Pierreville, le Lien Maison de la famille, les Chevaliers de Colomb, Nova-Bus, le Comptoir alimentaire et la Maison des jeunes. Commencez à ramasser vos denrées. Vos dons sont tellement essentiels.

Ensemble, on va faire la différence !

Sylvie Shooner pour Guignolée-Pierreville

ÉVÈNEMENTS



Joyeux anniversaire

Monsieur Paul Shooner

100 ans

Ça se souligne en grand!



DISTRIBUTION D'ARBRES

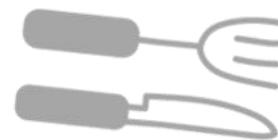
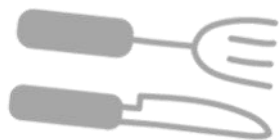
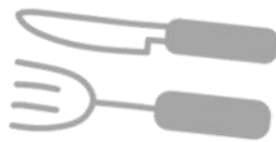
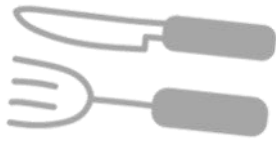
Au Québec, mai, est le Mois de l'arbre et des forêts. La Municipalité de Pierreville est donc fière de procéder à la distribution de jeunes pousses d'arbres gracieusement offerts par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, vendredi le 19 mai 2023 prochain. D'ailleurs, en 2022, l'AFSQ a distribué 119 200 arbres parmi 185 organismes, écoles et municipalités, en Estrie et au Centre-du-Québec. Grâce à cette performance, 222 activités de distribution et de plantation ont pu avoir lieu. L'AFSQ tient donc à remercier le ministère des Ressources naturelles et des Forêts qui a offert les arbres ainsi que des partenaires locaux pour leur aide précieuse: Groupement forestier des Cantons, Groupement forestier Arthabaska-Drummond et Groupement forestier Nicolet-Yamaska.



Les arbres offerts par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts sont de jeunes arbres de 2 ou 3 ans, soit des pousses de 25 à 100 cm de haut en moyenne, en paquets de 50 à 80. Il n'est pas possible de connaître à l'avance les espèces d'arbres qui seront disponibles, mais chaque année une variété de feuillus et conifères est distribuée. Il s'agit toujours d'arbres indigènes à nos forêts, soit des arbres de grande taille. Pour plus de détails, consultez le site internet de l'Association forestière du sud du Québec <https://afsq.org/maf/>. Plusieurs fiches d'informations sur les différents feuillus et conifères distribués sont disponibles ainsi qu'une foule d'explications diverses.



ÉVÈNEMENTS



Comptoir ALIMENTAIRE

Dates des comptoirs

04 avril 2023

30 mai 2023

18 avril 2023

13 juin 2023

02 mai 2023

27 juin 2023

16 mai 2023

Veillez prendre
note que nous
serons fermés du 24
juillet au 18 août
2023 pour les
vacances.



- Inscription obligatoire la veille du comptoir jusqu'à 14h

1245-4, rte Marie-Victorin, Odanak

450 568-3198, poste 103





SALON ARTISANAL DU CERCLE DE FERMÈRES SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Nos membres vous invitent à leur salon artisanal du printemps.

Vous aurez la chance de découvrir leurs œuvres très diversifiées et en profiter pour faire plaisir aux personnes que vous aimez et à vous-même.

DATE : dimanche 7 mai 2023 de 10h à 16h

OÙ : 47 rue Maurault, Pierreville (local des Chevaliers de Colomb)

Bienvenue à tous.

Georgette Hamel, Hélène Fournier, Martine Meynieu, Lise Roy, Sylvie Demers



CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC SAINT-PIERRE



DÎNER COMMUNAUTAIRE

– Mercredi le 12 avril 2023 –

SUJET : La culture maraîchère et le jardinage

CONFÉRENCIER : Michel Deschênes, Ferme des Ormes

à la salle communautaire Odanak
58, rue Waban-Aki, Odanak
QC J0G 1H0

Coût: 12\$
Accueil : 11 h 45
Dîner : 12 h
Conférence : 13h30

Inscrivez-vous avant le 5 avril : 450 568-3198 poste 101
En réservant votre place, vous vous engagez à payer votre billet même si vous êtes absent.

ÉVÈNEMENTS

Oyez Oyez Pour toutes princesses, duchesses ou comtesses

Vous a-t-on déjà dit de ne pas faire votre «princesse»? Si oui, vous n'étiez clairement pas au bon endroit!!!

Au manoir O'THÉ SANTÉ, il est fortement recommandé d'agir ainsi! Vos domestiques et femmes de chambre attitrées vous rappelleront à quel point vous le méritez en s'adressant à vous à titre d'altesse, tout en s'inclinant sur votre passage dès qu'elles vous auront habillées de magnifiques robes de princesse (XS À XXXL).

Vivez, une fois dans votre vie, la vie de ces grandes bourgeoises d'un siècle passé dans une demeure centenaire imprégnée d'histoire et d'émerveillement. Un «grandeur nature» pour femmes de 14 à 104 ans. Entre amies, pour un avant mariage, anniversaire, cadeau de fête des mères ou seule, vous repartirez certes épanouies et plus confiantes.

Le 17 juin
Sur Réservation seulement
Places limitées

VENEZ FAIRE VOTRE
PRINCESSE 🧚‍♀️

1-877-278-0064

10 Lieutenant-
Gouverneur
Paul-Comtois
Pierreville, Qc
JoGiJo



** Les robes sont prêtées sans
frais (réservation obligatoire)*

Arrivée des invitées
Accueil par les domestiques
Habillage (au besoin)
Rafrâichissement
Séance photos extérieure
Rencontre avec la duchesse
Entrée au manoir
Designation des salles
Mise en bouche
Anecdotes historiques
Étiquette de la bourgeoisie
Animation interactive
Récompenses
Prédiction de votre avenir
(dans les feuilles de thé)

*Remises de présents et de
plusieurs surprises tout au
long de l'expérience.*

ÉVÈNEMENTS

A
 b
 c
 d
 e
 f
 g
 h
 i
 j
 k
 l
 m

7^e SEMAINE DE L'ALPHABÉTISATION POPULAIRE

3 au 7
 avril



N
 o
 p
 q
 r
 s
 t
 u
 v
 w
 x
 y
 z

**On a le droit d'avoir l'information claire et simple.
 On a le droit à des services accessibles et humains.
 Pensons-y.**



Alpha-Nicolet 

Service d'éducation populaire en alphabétisation
 819 293-5745 • 1 855 993-5745 (sans frais)

APHNY
Association des personnes handicapées
de la région de Yamoussoukro

NOUS VOUS INVITONS AU

*Soirée
spectacle
bénéfice
2ième édition*

**SOUPER OFFERT PAR GENEVIÈVE DEMERS
&
SPECTACLE DE P-A LEMAY**

VENDREDI 5 MAI 2023 À 18H
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE BAIE-DU-FEBVRE
(288 RUE PRINCIPALE)

PRIX D'ENTRÉE
35\$ MEMBRE
45\$ NON-MEMBRE
15\$ ENFANT (12 ANS ET -)

P-A LEMAY

**ACHAT EN LIGNE SUR ZEFFY
(CODE PROMO POUR LES MEMBRES)**

**OU BILLETS EN VENTE
À L'APHNY**

ÉVÈNEMENTS

ÉDITION AVRIL 2023



2 AVRIL JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'AUTISME

Avril est le mois de l'autisme au Québec. C'est un moment privilégié pour informer et sensibiliser le grand public sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA). Pour y parvenir, la participation de différents acteurs est essentielle. C'est ensemble que nous réussissons à créer la société inclusive de demain. Chacun de nous peut, par des gestes simples, devenir un agent de sensibilisation à l'autisme et contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes autiste et leur famille.

Dans le monde entier, le 2 avril est la journée internationale de l'autisme. Les gens s'unissent à la cause afin de démontrer leur appui aux personnes autistes et leur famille. Cette année, Autisme Centre-du-Québec vous invite à faire briller l'autisme dans toutes les couleurs.

La prévalence de l'autisme est maintenant à 1.5% de la population. [Pour en savoir plus cliquez ici](#)

Absolument
Unique
Tellement
Incroyable
Spécialement
Merveilleux et merveilleuses
Et épatant(e)



Avril 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<p>Mois de sensibilisation à l'autisme</p>			<p>Faisons briller l'autisme dans toute sa diversité</p>			
2 Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme	3 Mélanie Oulmet « Autiste : reconsidérer la nature humaine » 18h00 à 20h00	4	5	6 Activité ados autistes Drummondville 18h30 à 20h30	7 ACQ fermé	8
9 Pâques	10 ACQ fermé	11	12	13 Marilou Charron « Dilemme du dévoilement » 18h00 à 19h00	14	15 Lucila Guerrero & fils «La neurodiversité, le paradigme, le mouvement social...» 13h00 à 14h00
16	17 Emma Losier-Bédard « Éducation à la sexualité adaptée » 18h00 à 21h00	18	19 Activité femmes autistes Victoriaville 14h00 à 16h00	20	21	22 Carolyn Dupré «Émotions 101 : comprendre et exprimer ses émotions sainement» 13h00 à 15h00
23	24	25	26	27 Nouvelle activité ados-adultes Victoriaville 18h00 à 20h30	28	29
30				<p>Pour inscription ou information, contactez nous! 819 960-7468 #2 / 1-844-383-6373 #2 ou coordination@autisme-cq.com</p>		

ENCOURAGEZ NOTRE ORGANISME !



ÉVÈNEMENTS

Calendrier des conférences Avril 2023 _ Autisme Centre-du-Québec

POUR QUI	DATE ET HEURE 	LIEUX	COÛT \$	INFORMATIONS	INSCRIPTION
Conférence pour tous & toutes 	Lundi 3 avril 18h00 à 20h00	Sur la plateforme Zoom Lors de l'achat de votre billet, le lien de connexion et des instructions vous seront transmis.	10\$ membre 15\$ non-membre	Mélanie Ouimet , Conférencière, femme autiste et auteure. « <u>Autiste : reconsidérer la nature humaine</u> »	Achat par Zeffy lien cliquable
Conférence pour tous & toutes 	Jeudi 13 avril 18h00 à 19h00	Sur la plateforme Zoom Lors de l'achat de votre billet, le lien de connexion et des instructions vous seront transmis.	10\$ membre 15\$ non-membre	Marilou Charron , Chercheuse au CRISPESH et spécialiste de l'autisme. « <u>Dilemme du dévoilement</u> »	Achat par Zeffy lien cliquable
Conférence pour tous & toutes 	Samedi 15 avril 13h00 à 14h00	Sur la plateforme Zoom Lors de l'achat de votre billet, le lien de connexion et des instructions vous seront transmis.	10\$ membre 15\$ non-membre	Lucila Guerrero , Mentore de rétablissement en santé mentale, artiste autiste et détentrice d'une attestation en santé mentale & son fils autiste. « <u>La force de la neurodiversité</u> »	Achat par Zeffy lien cliquable
Conférence pour parents 	Lundi 17 avril 18h00 à 21h00	En présentiel Autisme Centre-du-Québec, 1140 rue Cormier, Drummondville	Gratuite.	Emma Losier-Bédard , Stagiaire en sexologie. « <u>Éducation à la sexualité adaptée</u> »	Inscription obligatoire avant le 14 avril
Conférence pour tous & toutes 	Samedi 22 avril 13h00 à 15h00	Sur la plateforme Zoom Lors de l'achat de votre billet, le lien de connexion et des instructions vous seront transmis.	15\$ membre 20\$ non-membre	Carolyn Dupré , Fondatrice de <i>Dialogo</i> – Communiquer en relation. « <u>Émotions 101 : comprendre et exprimer ses émotions sainement</u> »	Achat par Zeffy lien cliquable

POUR QUI	DATE ET HEURE 	LIEUX	COÛT \$	INFORMATIONS	INSCRIPTION
Adolescent.e.s Drummondville 	Jeudi 6 avril 18h30 à 20h30	<i>Autisme Centre-du-Québec</i> , 1140 rue Cormier, Drummondville	2\$ par personne	Soirée Nintendo Switch entre adolescent.e.s autistes! Vous pouvez apporter un de vos jeux préférés, vos manettes et votre console!	Inscription obligatoire avant le 4 avril
Femmes Victoriaville 	Mercredi 19 avril 14h00 à 16h00	<i>Autisme Centre-du-Québec</i> , 771 Blvd. des Bois Francs S., Victoriaville	2\$ par personne	Les personnes s'identifiant comme femmes autistes sont invitées à un après-midi café causerie à notre bureau.	Inscription obligatoire avant le 17 avril
Ados-Adultes Victoriaville 	Jeudi 27 avril 18h00 à 20h30	<i>Autisme Centre-du-Québec</i> , 771 Blvd. des Bois Francs S., Victoriaville	5\$ par personne	Venez participer à ce deuxième atelier de grandeur nature! Plaisir garanti!	Inscription obligatoire avant le 24 avril

Tu n'es pas membre de l'organisme? Aucun problème, inscris-toi!
Première activité? Invite tes ami(e)s et ayez du plaisir!

Pour inscription ou information, contactez nous!

819 960-7468 #2222 / 1-844-383-6373 #2222

ou coordination@autisme-cq.com



Suivez-nous sur les réseaux sociaux
[@autisme.centreduquebec](https://www.instagram.com/autisme.centreduquebec)



COMMUNAUTAIRE

CHERS BÉNÉVOLES,

L'équipe du Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre tient à remercier tous les bénévoles pour leurs implications.

Merci de donner de votre temps. Vous faites une grande différence pour votre communauté.

← ♥ →

Le bénévolat contribue à rendre le monde meilleur.



UN GROS MERCI ♥

450-568-3198 www.cablsp.com



BÉNÉVOLONS À L'UNISSON!

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 16-22 avril 2023

49^e ÉDITION




Présentée par



TRANSPORT COLLECTIF DISPONIBLE

Tous les lundis

Saint-Zéphirin-De-Courval
 Saint-Elphège
 Notre-Dame-de-Pierreville
 Odanak

VERS → PIERREVILLE



MRC
Nicolet • Yamaska

ALLER SIMPLE	LAISSEZ-PASSER MENSUEL*	GRATUIT
1 \$	30 \$	16 ans et plus 16 ans de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte Étudiant (sur présentation de la carte d'étudiant)

SUR RÉSERVATION 819 293-6768

Saviez-vous que...



Les droits des enfants guident les intervenants qui travaillent dans les centres de pédiatrie sociale? La Fondation du Dr Julien résume la convention aux droits de l'enfant en 7 grands principes (voir l'image ci-dessous). Les deux premiers principes chapeautent les cinq autres. Le deuxième principe met **l'enfant au cœur des démarches**. L'enfant étant reconnu comme un être à part entière, il est impliqué dans le processus décisionnel qui le concerne. La convention relative aux droits de l'enfant guide les démarches en pédiatrie sociale afin que tous les enfants puissent avoir le droit de développer leur **plein potentiel**. Nous offrons des soins médicaux et sociaux pour assurer un développement global optimal. Nous guidons les familles pour favoriser l'épanouissement et la stimulation de leurs enfants à l'aide des ressources de la communauté.

Le bien-être des enfants est fondamental, ils sont l'avenir de notre société.

Prenons-en soin maintenant! ♥

Pour nous joindre :
91 rue Fleury,
Saint-Léonard-d'Aston

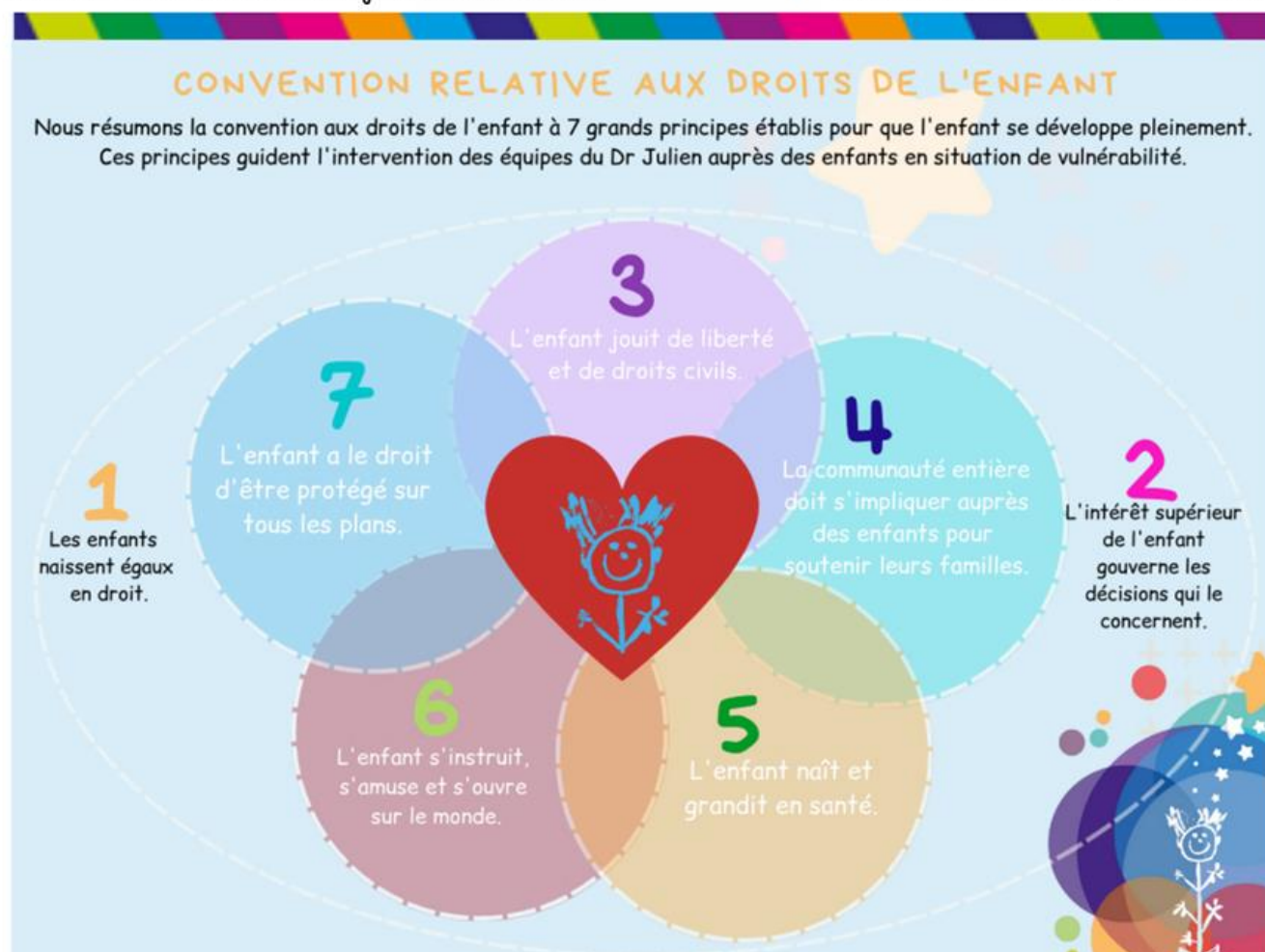
Nous sommes ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30

819-937-2051

secretariat@cpslecercle.com

www.cpslecercle.com

Suivez-nous sur Facebook : CPS Le Cercle





À compter de l'automne 2023, le Centre Équilibre offrira un tout nouveau programme de médiation animale (intervention en zoothérapie) composé de 25 cours. En plus d'être un centre dont la mission consiste à développer, partager et enseigner des programmes en zoothérapie, c'est aussi un véritable havre de paix pour ceux et celles qui désirent se ressourcer, vivre une expérience unique au cœur même d'une ferme privée à Pierreville.

Madame Geneviève Bélanger, directrice du Centre Équilibre, multi thérapeute et formatrice, s'intéresse à l'étude des comportements cognitifs et mentaux depuis quelques années. En parallèle, elle est aussi une passionnée des chevaux. C'est pourquoi, elle intègre maintenant, ces animaux dans ses séances de zoothérapie. De ce fait, madame Bélanger, vous présente un tout nouveau programme de formation qui débutera en septembre 2023. Ce programme favorisera la collaboration entre l'humain et le cheval. Le chien occupera aussi une place importante auprès de ses collaborateurs à quatre pattes dans ce programme unique. La formation proposée consiste en un programme complet de développement des compétences liées à la présence du cheval et du chien en cours d'intervention. La formation est offerte par une équipe dynamique comprenant une dizaine de spécialistes de la santé mentale et du comportement équin et canin.

Ce programme répond à la mission du Centre Équilibre qui consiste à **développer, partager et enseigner des programmes en zoothérapie et offrir des services dans ce domaine afin de contribuer à améliorer la santé et la qualité de vie de chacun.**

Ce programme comprend (500 heures et plus en une année):

- L'initiation à la zoothérapie ;
- Le développement de l'humain ;
- La relation d'aide en zoothérapie ;
- La connaissance des clientèles multiples ;
- Le volet canin (évaluation, comportement et entraînement du chien en zoothérapie) ;
- Le volet équin (évaluation, comportement, désensibilisation et entraînement du cheval en zoothérapie) ;
- L'animation et le mode d'intervention selon la clientèle ;
- La zoothérapie en équipe multidisciplinaire ;
- La gestion administrative ;
- Le développement d'une offre en zoothérapie et les stratégies de marketing ;
- Les stages.





Programme accéléré (400 heures)

Le programme accéléré, d'une durée de 400 heures, est conçu pour les professionnels de la relation d'aide détenteurs d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les participants se spécialiseront en médiation animale et se familiariseront avec les méthodes d'intervention avec un animal entraîné et qualifié.

Ce programme comprend :

- L'initiation à la zoothérapie ;
- La relation d'aide en zoothérapie ;
- Le volet canin (évaluation, comportement et entraînement du chien en zoothérapie ;
- Le volet équin (évaluation, comportement, désensibilisation et entraînement du cheval en zoothérapie ;
- L'animation et le mode d'intervention selon la clientèle ;
- La gestion administrative ;
- Le développement d'une offre en zoothérapie et des stratégies de marketing ;
- Les stages.

Ces deux programmes seront offerts parfois en ligne et parfois en présence à Pierreville, situé dans le Centre- du Québec.

Pour toute information supplémentaire, prière de communiquer avec nous :

Centre équilibre

438 874-0218

info@centre-equibre.ca

www.centre-equilibre.ca

Information sur les soins palliatifs

La Loi concernant les soins de fin de vie vise l'organisation et l'encadrement des soins palliatifs de façon à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité adaptés à ses besoins, et ce, tout au long de l'évolution de sa maladie.

Les soins palliatifs sont l'ensemble des soins dispensés aux personnes atteintes d'une maladie qui limite la durée de leur vie. Sans hâter ni retarder la mort, l'objectif des soins palliatifs est d'obtenir, pour les personnes et leurs proches, la meilleure qualité de vie possible et de leur offrir le soutien nécessaire. Ceux-ci, sont organisés et offerts grâce aux efforts de collaboration d'une équipe soignante qui met à contribution la personne et ses proches.

Les soins palliatifs peuvent également être offerts plus tôt, au cours de la maladie, en complément aux traitements curatifs (traitements qui visent la guérison). L'approche palliative s'appuie sur des valeurs fondamentales devant guider l'ensemble des soins palliatifs offerts au Québec :

- La reconnaissance du caractère unique de chaque personne, de la valeur de la vie et du caractère inévitable de la mort ;
- Le respect de la dignité de chaque personne ;
- La participation de la personne à toute prise de décision la concernant. À cette fin, toute décision devra recevoir son consentement libre et éclairé et se prendre dans le respect de son autonomie. Selon sa volonté, elle est informée de tout ce qui la concerne, y compris de son état véritable et du respect qui sera accordé à ses choix ;
- Le droit à des services empreints de compassion de la part du personnel soignant. Ces soins doivent être respectueux des valeurs de la personne et de ses proches et doivent tenir compte de leur culture, de leurs croyances et de leurs pratiques religieuses.

Information sur l'aide à mourir

L'assistance médicale à mourir (AMM) est une option légale pour les Canadiens admissibles depuis 2016. Pour accéder à AMM, il faut être approuvé par deux médecins ou infirmières praticiennes indépendants, et répondre aux critères d'admissibilité trouvés dans la loi.

Depuis le 17 mars 2021, date à laquelle le projet de loi C-7 a reçu la sanction royale et est devenu loi, celle-ci n'exige plus que la mort naturelle d'une personne soit raisonnablement prévisible pour avoir accès à l'aide médicale à mourir (AMM). Il s'agissait d'une étape importante dans la législation sur l'aide médicale à mourir. Tout comme l'adoption initiale du projet de loi C-14 en 2016, qui légalisait officiellement l'aide à mourir au Canada et établissait les règles d'accès à cette aide, on se souviendra de ce projet de loi comme d'un changement énorme, motivé par la compassion, la fin de la souffrance et de la discrimination, et le désir d'autonomie personnelle.

Pour en savoir plus sur l'aide médicale à mourir, consulter le site web suivant :

<https://www.dyingwithdignity.ca/fr/end-of-life-support/get-the-facts-on-maid/>

Pour en savoir plus sur le projet de loi C-7, consulter le site web suivant :

<https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-7/sanction-royal>

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Mauricie et Centre-du-Québec



*Connaitre vos
droits en tant qu'usager
des services sociaux et de la santé*

18 avril 2023 - 18h30 à 20h

Deux possibilités s'offrent à vous : en participation ZOOM ou une projection publique en simultanée

Cette présentation du Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Mauricie et Centre-du-Québec vous permettra, dans un premier temps, de mieux comprendre vos droits en santé et services sociaux, de démystifier le régime d'examen des plaintes et de comprendre l'importance du processus dans l'amélioration des services sociaux et de santé. Vous serez également informés, dans un deuxième temps, du mandat d'accompagnement du CAAP au niveau des résidences privées pour aînés (RPA) lors de la signature ou du renouvellement d'un bail. Le bail en RPA est un contrat qui comporte des particularités importantes, soyons bien informés!

Conférencière

Janik Ouimet, Directrice générale CAAP Mauricie-Centre-du-Québec

Pour plus d'informations contactez l'organisme de votre région

Association des proches aidants Arthabaska – Érable	819-795-3577
Association des personnes proches aidantes Drummond	819-850-1968
Association des personnes proches aidantes Bécancour - Nicolet-Yamaska	819-606-0076

Lien ZOOM : <https://us02web.zoom.us/j/8198501968>







Association des
**PROCHES
AIDANTS**
Arthabaska - Érable

 **appad**
ASSOCIATION DES PERSONNES
PROCHES AIDANTES DRUMMOND


ASSOCIATION DES
PERSONNES
**PROCHES
aidantes**
BÉCANCOUR
NICOLET-YAMASKA





avril 2023


DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
						1
2	3	4	5 	6	7 	8
9	10 	11	12	13 	14	15
16	17	18  Conseil	19 	20	21	22
23	24	25	26	27 	28	29
30						


mai 2023


DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
	1	2	3 	4	5	6
7	8	9  Conseil	10	11  	12	13
14	15	16	17 	18	19	20
21	22 	23	24	25 	26	27
28	29	30	31 			


 Recyclage (poubelle verte ou bleue)

 Déchets (poubelle noire)

 Compost (poubelle brune)

 Collecte des encombrants

 Séance du conseil

 Collecte de feuilles (sacs de papier seulement)